

## REGLEMENT DU CONCOURS DE PÊCHE 100% NO KILL Samedi 4 et dimanche 5 mai 2019

Il se déroulera en Baie de Douarnenez dans la zone cartographiée  
*Il aura lieu en 2 manches*

Il est ouvert à tout type d'embarcation (hors kayak de mer) d'une longueur supérieure ou égale à 4,50 m

### 1. REGLES

- L'esprit concours est de favoriser, non pas la quantité mais la qualité et la diversité
- le concours se déroule en 100% No Kill
- Le nombre de prises retenu est limité à trois poissons par espèce
- Seules les espèces de la grille de notation sont concernées
- L'ensemble des participants est soumis au même règlement
- Le nombre de bateaux engagés est limité à 70 unités
- Les bateaux des commissaires positionnés sur la zone de pêche cartographiée procéderont :
  - En mer à la vérification des prises : Les participants doivent venir bord à bord des bateaux commissaires et non l'inverse.
  - A la remise à l'eau des prises (seuls les poissons vivants et ayant une chance de survie seront concernés, les autres seront récupérés par les commissaires).
  - Ainsi sur le déroulement de chaque journée et en cas de prises successives, seules les plus importantes, dans une limite de 3 par espèces, seront comptabilisées.
- Seuls les poissons pris à la ligne ou en dérive et dont la taille sera égale ou supérieure à la taille indiquée sur la grille de notation jointe seront sélectionnés. Toutes les autres méthodes sont prohibées : mouillage, « strouille », filet, traîne et palangres de tous types.
- Seuls les appâts naturels et les leurres seront autorisés.
- Afin d'éviter toute contestation dans le déroulement du concours 3 contrôles complémentaires sont mis en œuvre :
  - Un contrôle aléatoire des viviers avant le départ
  - Une surveillance particulière des limites de zones de pêche pendant l'épreuve
  - Un contrôle aléatoire des traces GPS au retour au port
- Le règlement impose un maximum de 3 lignes à l'eau par bateau (des contrôles peuvent être effectués).
- Le nombre de pêcheurs en action, est limité à 3 par embarcation.
- L'échange de prises entre bateaux est formellement interdit. Tout équipage suspecté de fraude (décision prise par l'ensemble des membres chargés du contrôle) ne sera pas classé et aucune réclamation ne sera admise. Le regroupement de bateaux, sans action de pêche, pour le « casse-croûte » de midi est autorisé.
- Les enfants de 10 ans et plus pourront faire partie des équipages sous conditions de fournir aux organisateurs une autorisation parentale. Un accompagnateur est autorisé à bord.
- Le simple fait de s'inscrire au concours engage le participant à en accepter tous les termes sans aucun recours contre l'organisateur.
- Les bateaux des commissaires assureront la surveillance générale de la compétition et resteront raccordés sur le canal VHF dédié pour assurer une meilleure sécurité. Les communications entre bateaux devront passer sur le même canal.
- En cas d'annulation pour raison de météo « avis de coup de vent » (affichage sous chapiteau), ou d'autres éléments indépendants de notre volonté, le concours sera annulé.

## 2. SECURITE

- Afin de respecter les postes de prospection de chaque concurrent, une distance minimale de 30m entre les bateaux est obligatoire.
- Le port du gilet de sauvetage, sur chaque bateau, pour chaque personne embarquée est obligatoire.
- La VHF en veille, sur chaque bateau, est obligatoire.
- En aucun cas et sous aucun prétexte, la responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée, les propriétaires des bateaux restent seuls maîtres à bord et totalement responsables des personnes embarquées. Ils doivent pouvoir justifier, si nécessaire, d'être dotés de l'ensemble des équipements de sécurité règlementaires nécessaires à bord de leur embarcation.
- La zone de départ de la compétition sera définie par les bateaux de tête des commissaires. La vitesse de liaison entre le port et cette zone sera limitée à 3 nœuds. Lorsque le départ sera donné (corne de brume), toute vitesse excessive sera pénalisée par une exclusion immédiate de la compétition : priorité à la sécurité.

## 3. ENGAGEMENT

- La participation au concours est fixée à :
  - 60 € par bateau avant le 1<sup>er</sup> mars
  - 80 € du 1<sup>er</sup> mars au 30 mars inclus
  - 100 € après le 1<sup>er</sup> avril
- La participation au concours donne droit à : un T-shirt de l'épreuve et 1 ticket boissons par participant.
- Les inscriptions ne pourront se faire après le mardi 27 avril 2019.
- Les inscriptions peuvent se faire :
  - Sur le site Internet : [www.grandprixguyader.com/inscription-concoursdepeche](http://www.grandprixguyader.com/inscription-concoursdepeche)
  - Par courrier : Société des Régates de Douarnenez - 59 quai de l'Yser - 29100 DOUARNENEZ
  - Auprès des partenaires de l'épreuve
  - Au bureau de la Société des Régates de Douarnenez
- Les inscriptions ne seront validées qu'après :
  - règlement des frais d'inscription,
  - réception de la fiche d'inscription comprenant obligatoirement le numéro de portable et l'adresse mail valide d'un équipier inscrit
  - Choix d'une catégorie de classement

## 4. CLASSEMENT

- Pour le classement général, les 3 premiers bateaux, seront récompensés toutes catégories confondues.
- Un classement aura lieu pour les 3 premiers des catégories suivantes :
  - Catégorie amateur : Equipage masculin
  - Catégorie féminine : Equipage mixte et/ou féminin
  - Catégorie junior : Equipage avec au moins 1 junior (10 à 18 ans)
- Un Trophée spécial sera attribué pour le plus grand bar péché.
- Une remise de lots complémentaires sera faite par tirage au sort le samedi 4 mai
- Pour participer à ce classement, il faut obligatoirement rapporter la feuille résultat même vierge !
- Le nombre de points sera affecté en fonction des difficultés réelles de capture de chaque variété.
- L'équipage gagnant sera celui qui aura obtenu le plus grand nombre de points
- En cas d'égalité de points, c'est le plus grand nombre de variétés d'espèces pêchées qui départagera les concurrents et en cas de nouvelle égalité un tirage au sort aura lieu.
- La grille de notation des points attribués aux espèces est jointe pour information en annexe à ce règlement. Une grille officielle sera remise à chaque équipage lors de l'émargement du matin.

## 5. PROGRAMME :

### Vendredi 3 mai :

- A partir de 14h : Mise à l'eau des bateaux et accueil au ponton J du port de plaisance de Tréboul
- 14h / 18h : Vérification des inscriptions et distribution des dotations
- 19h : Soirée officielle d'inauguration et cocktail dinatoire (participation 15€/personne sur réservation)

### Samedi 4 mai :

- 7h00/7h30: Vérification des inscriptions et distribution des dotations
- 7h45 : Briefing avant départ et émargement départ obligatoire
- 8h00 : Départ de la compétition
- 16h00 : Heure limite de retour au ponton
- 16h / 17h : Émargement retour obligatoire
- Vers 18h : Loterie
- A partir de 19h : Barbecue SNSM + soirée musicale

### Dimanche 5 mai :

- 7h45 : Briefing avant départ et émargement départ obligatoire
- 8h00 : Départ de la compétition
- 15h00 : Heure limite de retour au ponton
- 15h / 16h : Émargement retour obligatoire
- 17h30 : Remise des prix

## 6. UTILISATION DES DROITS :

- Le propriétaire, ou l'utilisateur du bateau, ou l'éventuel commanditaire, par le seul fait de sa participation au Grand Prix Guyader, accepte que l'organisateur utilise uniquement à des fins de promotion de l'épreuve et non commerciales, tout ce qui est relatif à leur participation à l'épreuve.

## GRILLE DE NOTATION

ESPECE	TAILLE en cm	POINTS
BONITE	> 35	20
DORADE GRISE	23 à 35	5
	> 35	15
DORADE ROSE OU PAGEOT	23 à 30	5
	> 30	15
DORADE ROYALE	23 à 40	20
	> 40	30
PAGRE	23 à 40	10
	> 40	20
MAQUEREAU	> 20	5
LIEU JAUNE	35 à 50	10
	> 50	20
ROUGET GRONDIN	25 à 40	5
	> 40	15
VIEILLE	25 à 40	5
	> 40	10
POISSONS PLATS	> 25	20
CONGRE	> 60	10
	> 150	20
SQUALE (Hâ, Emissole, roussette)	50 à 100	10
	> 100	15
BAR	42 à 60	20
	> 60	40